

AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX REGROUPEMENTS PROFESSIONNELS

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Soutenir les associations professionnelles, les organismes et les regroupements nationaux œuvrant dans les domaines de la musique et des variétés, pour l'ensemble de leurs activités ou pour des projets ponctuels qui s'inscrivent en continuité de leur mandat ;
- maintenir les échanges et la consultation avec les milieux professionnels concernés ;
- favoriser le développement des dimensions suivantes : information aux membres, formation et perfectionnement, reconnaissance professionnelle, promotion et rayonnement de leur domaine d'activité.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pour être admissible, l'association, l'organisme ou le regroupement doit :

- être une corporation sans but lucratif;
- être représentatif de sa discipline ou de son domaine.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Objet et nature de l'aide

L'aide financière est attribuée sous forme de subvention.

Calcul de l'aide

Le montant de l'aide est établi selon :

- les disponibilités financières du programme;
- l'évaluation des demandes selon les critères ci-après énumérés;
- la nature et le volume des activités prévues.

ACTIVITÉS ADMISSIBLES :

Les activités admissibles comportent deux volets :

1. **aide au fonctionnement** : ce volet comprend notamment les coûts administratifs et d'immobilisation, ainsi que les activités récurrentes (galas, rencontres, ateliers de formation, etc.). Le dépôt se fait sur une base annuelle et le dossier présente le plan d'activités de l'organisme et les moyens mis en œuvre pour le réaliser;
2. **aide aux projets spéciaux** : ce volet concerne les activités non récurrentes prévues au cours de l'exercice concerné (études, colloques, sensibilisation, anniversaires, etc.) ainsi que les activités en nouveaux médias (plateformes, outils collectifs, numérisation, etc.) s'inscrivant en complément du plan d'activités annuel. Les dossiers peuvent être déposés en tout temps.

Dans tous les cas, il importe de bien distinguer les projets et de joindre les descriptifs des activités et les budgets détaillés pour chaque volet.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE :

- objet de la demande et montant demandé;
- identification de l'association, l'organisme ou le regroupement et des personnes ressources;
- signature de la demande par le président de l'association, l'organisme ou le regroupement, ou par la personne autorisée;
- description détaillée et calendrier des activités projetées;
- budget détaillé et structure financière des activités projetées;
- orientations stratégiques : stratégies et objectifs de développement à court et moyen termes.

INFORMATION FINANCIÈRE :

- L'organisme doit fournir ses derniers états financiers (bilan, état des résultats), préparés par un CPA et dûment signés par les administrateurs, ainsi que les prévisions financières détaillées pour l'exercice en cours.
- Les états financiers doivent être :
 - « **mission de compilation** » si le soutien financier accordé par la SODEC pour l'exercice visé est de 15 000 \$ ou moins;
 - « **mission d'examen** » si ce soutien financier se situe entre 15 000 \$ et 250 000 \$;
 - « **vérifiés** » si ce soutien financier est de 250 000 \$ ou plus.

ÉVALUATION D'UNE DEMANDE :

Les dossiers sont évalués en fonction des critères suivants :

- l'expérience et la compétence des dirigeants;
- le caractère représentatif de l'organisme ;
- la qualité des réalisations antérieures;
- la conformité des activités avec les objectifs de l'organisme et la réalité de l'industrie;
- le réalisme des prévisions budgétaires au regard du plan d'activités et de la santé financière de l'organisme;
- l'importance et la diversification des sources de revenus.

DATE D'INSCRIPTION

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

LIEU D'INSCRIPTION

Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés — Musique et variétés

SODEC

215, rue Saint-Jacques, bureau 800

Montréal (Québec) H2Y 1M6

Téléphone : (514) 841-2200 ; sans frais : 1 800 363-0401

Télécopieur : (514) 841-8606

www.sodec.gouv.qc.ca